

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 V. 535** Vœu relatif à la mobilisation de logements dans le cadre du programme « Un chez soi d'abord » en faveur des personnes en situation de rue à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la politique volontariste mise en œuvre par la Ville de Paris dans l'aide apportée aux personnes en situation de rue ;

Considérant le bilan positif des 3 ans du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, adopté dès juin 2014 à l'unanimité par le Conseil de Paris, qui pour la première fois met en œuvre une politique concertée entre les différents acteurs pour la prise en charge des personnes en situation de rue et repose sur les piliers incontournables que sont l'accès aux droits, la prévention, l'intervention et l'insertion ;

Considérant les résultats de la Nuit de la solidarité, qui a permis de dénombrer 3 035 personnes sans abri dans les rues de la capitale, et de mieux comprendre qui ils sont et quelles sont leurs situations respectives ;

Considérant la large mobilisation des parisiennes et des parisiens et des acteurs publics et associatifs, qui se sont massivement mobilisés pour venir en aide aux personnes en situation de rue lors de la Nuit de la solidarité ;

Considérant les efforts également faits par la Ville pour ouvrir des nouvelles structures en situation d'urgence, comme en témoigne l'ouverture des salles dans des arrondissements et dans l'Hôtel de Ville pour héberger des personnes en situation de rue ;

Considérant le fait qu'un tiers des personnes vivant à la rue souffrent de problèmes psychiques sévères, notamment de problématiques d'addiction, ce qui rend très difficile la mise en place de dispositifs classiques d'accompagnement ;

Considérant l'expérimentation du programme "Un chez soi d'abord", créé en 2011 par le Ministère de la Santé, le Ministère du logement et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL). Ce programme doit répondre à des problématiques spécifiques, en proposant aux personnes en situation de grande précarité et présentant des troubles psychiques sévères une orientation

vers un logement ordinaire en leur assurant un accompagnement soutenu par une équipe médico-sociale pluridisciplinaire, il est mis en place dans quatre territoires: Lille, Marseille, Toulouse et Paris ;

Considérant le fait que la Ville de Paris participe donc à ce programme depuis 2011, épaulée par l'association Aurore, à qui a été confiée la coordination de l'expérimentation parisienne, menée conjointement avec l'Établissement Public de Santé Maison Blanche, l'Association des Cités du Secours Catholique, l'Association Charonne, l'Oeuvre Falret et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Considérant le fait que la Ville de Paris fait référence à ce programme « Un chez soi d'abord » dans l'engagement n°41 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion ;

Considérant les résultats positifs de l'évaluation scientifique de l'expérimentation du programme au niveau national , réalisée d'après un suivi de 700 personnes, qui montre à la fois l'amélioration de la situation des bénéficiaires mais aussi l'optimisation des moyens mobilisés par les pouvoirs publics ;

Considérant le fait que ce groupe de recherche a suivi l'évolution des participant.e.s au programme en les comparant à un échantillon de personnes de même profil mais en dehors du programme, et que les résultats ont montré que la prise en charge dans le logement permet une bien meilleure amélioration en terme de bien-être, de santé mentale et de réinsertion sociale que dans une prise en charge « classique » ;

Considérant également les chiffres très encourageants du programme , cinq ans après la mise en place de l'expérimentation parisienne et après quatre ans d'évaluation: 96% des personnes intégrées sont toujours suivies, dont 86% sont toujours dans le logement et 80% reçoivent des soins de santé mentale et réussissent leur réinsertion ;

Considérant la généralisation par décret du dispositif le 1er janvier 2017, qui fixe des objectifs pour Paris à hauteur d'une centaine de personnes prises en charge ;

Considérant le fait que pour atteindre l'objectif de prise en charge des 100 personnes, il faut pouvoir disposer d'autant de logements réservés au programme ;

Considérant le fait qu'il manque à l'association Aurore, malgré les efforts déployés vers les différents partenaires réservataires, à l'heure actuelle, 38 logements pour atteindre ses objectifs ;

Considérant de fait la nécessité, pour accompagner la réussite de ce programme si efficace, d'opérer une démarche volontariste de captation de logements ;

Aussi, sur proposition de Marie Atallah, Fatoumata Koné, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris se saisisse du programme “Un chez soi d'abord” pour amplifier son rôle dans la lutte contre la grande précarité des personnes en situation de rue. Pour ce faire, que la Ville de Paris mobilise 50% des logements manquants sur son propre contingent (soit un peu plus de 15 logements) et se rapproche de la Préfecture de Paris pour lui proposer sa contribution en faisant de même ;
- Que la ville de Paris mène une nouvelle campagne de communication auprès des propriétaires de logements parisiens afin de les mobiliser en faveur du programme “un chez soi d'abord”, au travers des outils d'intermédiation locative comme Louez Solidaire ;

- Que la Maire de Paris se rapproche du président de la métropole du Grand Paris afin de proposer une expérimentation qui s'inscrit dans la démarche positive créée par "Un chez soi d'abord" à l'échelle du territoire métropolitain et ce pour amplifier les moyens en terme de logements et contribuer ainsi à raccourcir les délais de sortie de la rue pour les publics les plus précaires.